

28-FEB-2011  
2010-3578

**Wilson®  
WeedStop®  
Herbicide Granuleux**

Empêche la croissance de certaines mauvaises herbes autour des arbres d'ornement, arbustes, couvertures végétales, fruits et fleurs

Couvre jusqu'à 22 mètres carrés

HERBICIDE

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 29049 LOI P.A.

GARANTIE : napropamide 2 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Sure-Gro IP Inc.  
C.P. 21001,  
Brantford, ON N3R 7W9  
1 800 268-2806

**MODE D'EMPLOI :** Lire toutes les directives de l'étiquette avant l'utilisation.

L'herbicide Wilson® WeedOut® herbicide granuleux supprime de nombreuses graminées annuelles et mauvaises herbes annuelles à feuilles larges pendant la germination. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes établies. On doit l'appliquer sur un sol fraîchement désherbé avant la germination des mauvaises herbes.

Le traitement doit atteindre la zone de germination des graines de mauvaises herbes. S'il n'y a pas de précipitation moins de 7 jours après un traitement au printemps ou à l'automne, ou de 2 jours pour un traitement estival (juin, juillet et août), une incorporation superficielle à une profondeur de 2,5 à 5 cm ou un arrosage avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol à une profondeur de 5 à 10 cm est nécessaire.

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

### **Graminées annuelles**

Pâturin annuel, digitale sanguine, échinochloa, cenchrus, sétaire, folle avoine

### **Annuelles à feuilles larges**

Laiteron potager, renouée des oiseaux, stellaire moyenne, pourpier potager, séneçon, amarante à racine rouge, chénopode blanc, mauve parviflore\*, matricaire odorante, érodium cicutaire, laitue scariote (\* issue de semences)

## **DOMAINES D'EMPLOI - Plantes ornementales, couvertures végétales, arbustes, arbres fruitiers et à noix**

Procéder au traitement sur des plantes ornementales établies de petite taille ou autour des plantes plus grosses dans les massifs de fleurs, les plantations de semis en pots, les paysages d'agrément et les couvertures végétales, arbres fruitiers et à noix, ou les plantes d'ornement en pot cultivées à des fins esthétiques. Ne pas utiliser dans des endroits où les plantes sont ensemencées.

**DOSES D'APPLICATION :** Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées, utiliser 23 grammes de ce produit par mètre carré (le présent emballage de 500g pour 22 mètres carrés). Étaler uniformément sur la surface du sol au moyen du contenant saupoudreur. Ne pas procéder au traitement les conditions météorologiques favorise la dérive loin de l'aire de traitement prévue.

**PRÉCAUTIONS :** Peut être nocif par ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après l'utilisation. Éviter de contaminer les semences, les engrais et la nourriture de consommation humaine ou animale.

**PREMIERS SOINS :** **En cas d'ingestion,** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne inconsciente. Ne rien administrer à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX** : Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas contaminer quelque étendue d'eau que ce soit, y compris l'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

**ENTREPOSAGE** : Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer dans un endroit frais et sec.

**ÉLIMINATION** : Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide dans du papier journal. Jeter le contenant avec les ordures ménagères.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. [www.wilsonproducts.ca](http://www.wilsonproducts.ca)**

®Sure-Gro Holdings Inc. / Lic. Sure-Gro

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )